

## COMMUNE DE NARCASTET - Séance du 6 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le six mai à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAUX.

**Date de la Convocation :** 2 mai 2024

**Présents :** FAUX Jean-Pierre, GUERLE Charles, MOLESIN Magali, MOLESIN Xavier, OLIVARES Kimberley, SARTHOU Julie, TUCOULET Thomas,

**Absents :** BERNADET Caroline, DUMAS Lydie, GIMET Corinne, LEPEZ Martin,

**Absents excusés :**

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** SARTHOU Julie

**Nombre de membres en exercice :** 11; présents : 7 ; suffrages exprimés : 7

Monsieur le Maire vérifie le quorum, puis il demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la dernière séance. Aucune objection n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR :

1. Remboursement acompte salle
2. Durée d'amortissement des emprunts TE64 – P3 La chânaie

#### Question diverse

### N°1 : REMBOURSEMENT SALLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur DOYA Benoit avait réservé la salle du bas du samedi 4 au dimanche 5 mai 2024 afin de célébrer son anniversaire. Il avait versé un acompte de 162€ encaissé le 19 février 2024.

En raison d'un évènement familial, il n'a pas pu honorer sa réservation ni l'annuler dans les 2 mois réglementaires.

Il me demande ce jour de bien vouloir lui rembourser la somme versée.

3 possibilités s'offrent au conseil :

- Remboursement total de l'acompte
- Remboursement partiel
- Refus de remboursement

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications, les membres du Conseil, à l'unanimité

DECIDE le remboursement total de l'acompte versé soit 162€

### N°2 – DUREE DES AMORTISSEMENTS EMPRUNTS TE64 – P3 LA CHENAIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le TE64 a effectué pour le compte de la commune des travaux de renforcement d'éclairage public et de génie civil télécom au niveau du Poste P3 La Chênaie (lotissement du Bédât). La réglementation fait obligation aux communes d'intégrer les subventions versées par le biais d'emprunts auprès du TE64.

Il expose que les subventions versées par le biais d'emprunts doivent être amorties au maximum sur :

- 5 ans pour le financement de biens mobiliers ou les installations
- 15 ans pour les biens immobiliers ou les installations

Pour l'année 2024, la commune a intégré 2 emprunts qu'il convient d'amortir, pour un montant de :

- 38 603.29€ (Eclairage public Renforcement P3 La Chênaie)
- 25 162.43€ (Génie civil télécom Renforcement P3 La Chênaie)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de fixer à 10 ans la durée d'amortissement pour ces travaux de renforcement d'éclairage public et de génie civil télécom au niveau du Poste P3 La Chênaie (lotissement du Bédât)

### **Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire**

#### **DIA :**

Non exercice du droit de préemption de la propriété cadastrée AA133 d'une contenance de 241 m<sup>2</sup> située au 9 rue de la Colline pour un montant de 182 000 €, appartenant à Monsieur et Madame EL MOUSSAID Naoufal

Non exercice du droit de préemption de la propriété cadastrée AD68 et AD66 d'une contenance de 1 582 m<sup>2</sup> située 1 impasse des Pyrénées pour un montant de 120 000€, appartenant à Madame HORS-BARCOS Nathalie

Non exercice du droit de préemption de la propriété cadastrée AK128 d'une contenance de 2 599 m<sup>2</sup> située au 13 chemin La Viossalaise pour un montant de 480 000 €, appartenant à Monsieur SNIEZWSKI Julien et Madame CRAYSSAC Julie

#### **Questions diverses :**

**4L TROPHY :** La commune va soutenir l'association « Le béarn donne des ailes » dans son projet ambitieux qu'est le 4L Trophy : l'accès à l'éducation des enfants du désert. La commune s'engage à hauteur de 500€. Cette demande de subvention fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal

**Augmentation cantine :** Par mail en date du 6 mai 2024 notre prestataire nous informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, le prix du repas de la cantine va augmenter de 6%.

La réunion du conseil municipal a été suivie d'une réunion de travail sur la révision du PLU :

- Présentation du diagnostic,
- Identification des besoins, etc...
- La présentation sera faite par Monsieur GENEAU David.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50  
Ont été adoptées les délibérations 1 à 2

Le secrétaire de séance, SARTHOU Julie

Le Maire, Jean-Pierre FAUX

